



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20240701-2024JUILDEL47-DE



Date de la convocation : 25 juin 2024
Séance du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND (sauf à la délibération 29) - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD (sauf à la délibération 19) - Véronique BESSE - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 43 et 44) – Lilian BOSSARD (sauf à la délibération 49) – Marietta BOONEFAES - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Angélique BOISSELEAU donne pouvoir à Magali LOISEAU
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Patrice BOUANCHEAU
Julie MARIEL-GODARD
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49
Nombre de conseillers présents : 29
28 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49
Nombre de conseillers votants : 31
30 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49

Secrétaire de séance : Marie-Annick MENANTEAU

47- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS KILOMÉTRIQUES AUX CLUBS NATIONAUX

Les clubs de basket et de billard ont fait parvenir la liste de leurs déplacements pour des championnats nationaux durant la saison 2023-2024.

Ils sollicitent le versement de la subvention correspondante, suivant le barème établi par le Conseil municipal, soit : Tarif SNCF 2^{ème} classe groupe : $0,1268 + 20\% = 0,1522 \text{ €}$

La commission propose donc d'allouer la somme suivante :

➤ **LES HERBIERS VENDEE BASKET :**

Nombre de joueurs 5 + 1 accompagnateur soit $6 \times 0,1522 = 0,91 \text{ € du km}$

VILLE	KMS A/R	FRANCHISE	KMS SUBV.	MONTANT SUBV.
SARAN	666	400	266	242,06 €
FEYTIAT	584	400	184	167,44 €
CHAUREY	256	400	0	0,00 €
LES SABLES	176	400	0	0,00 €
CHANTONNAY	176	400	0	0,00 €
ETOILE RIEZ	188	400	0	0,00 €
LE POINCONNET	446	400	46	41,86 €
VERTOU	104	400	0	0,00 €
LIMOGES	464	400	64	58,24 €
SANDILLON	700	400	300	273,00 €
OLIVET	676	400	276	251,16 €
BRESSUIRE	216	400	0	0,00 €
TOTAL				1 033,76 €

Soit une subvention de 1 033.76 €

➤ **LES HERBIERS BILLARD ACADEMIE :**

Nombre de joueurs 10 + 1 accompagnateur soit 11 x 0,1522 = **1,67€ du km** (montant plafonné à 1000€ par déplacement)

VILLE	KMS A/R	FRANCHISE	KMS SUBV.	MONTANT SUBV.
JOUE LES TOURS (37)	414	400	14	23,38 €
VILLENEUVE SUR LOT (47)	846	400	446	744,82 €
HAZEBROUCK (59)	1238	400	838	1399.46 € soit 1 000 €
DREUX (85)	666	400	266	444,22 €
BLOIS (47)	496	400	96	160.32 €
CAVAILLON (63)	1 848	400	1 448	2418.16 € soit 1 000 €
TOTAL				3 372,74 €

Soit une subvention de 3 372.74 €

TOTAL : 4 406.50 €


LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu le budget principal 2024,
 Vu les demandes de subvention émises par les associations sportives « LES HERBIERS VENDEE BASKET » et « LES HERBIERS BILLARD ACADEMIE » dans le cadre de leurs activités,
 Vu l'avis favorable de la Commission Famille et cadre de vie du 13 juin 2024,
 Vu le rapport d'Odile PINEAU,

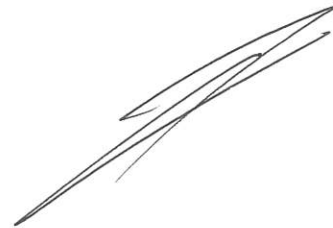
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le versement des subventions sus-désignées,
- autorise Monsieur le Maire, ou la conseillère déléguée, à procéder aux mandatements correspondants, les crédits nécessaires étant prélevés au compte 326-65748-SUBDEPL du budget primitif 2023, au titre de l'enveloppe des subventions réservée aux sports,
- autorise Monsieur le Maire, ou la conseillère déléguée, à signer les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec les associations dès lors que le montant total des subventions dépasse la somme de 23 000 €.

Marie-Annick MENANTEAU
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 05 JUIL. 2024

Publié électroniquement le :

Notifié le :

05 JUIL. 2024